



Délibération 2018 BS 87 du Bureau Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet : PROGRAMME D' ACTIONS LUBERON GEOPARC MONDIAL UNESCO – DEMANDE DE FINANCEMENT

L'an deux mille dix-huit et le 24 mai à 13h 15, les membres du bureau syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 16 mai, se sont réunis à Mirabeau dans la salle Du Barry, sous la présidence de Mme Dominique SANTONI. Le quorum était atteint.

Étaient présents :

Mmes SANTONI, CHRISOSTOME, CZIMER-SYLVESTRE, DELONNETTE, GATIN, GIAI-GIANETTI, BOR, JEAN, MAGNE, PRIMO, SARTO-BARANCOURT, TRINQUIER,
MM. BERGER, CAHOUR, DEILLE, FISCHER, SARDELLA, SAUVAGEON,

Avaient donné pouvoir :

Mme LETTERON à Mme SARTO-BARANCOURT,
M. FRAYSSINET à M. SAUVAGEON.

Étaient excusés :

Mme COMBE, DAPRES, MM. DAUMAS et MATHERON.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 et notamment son orientation C.2 : Mettre en œuvre les pratiques d'un tourisme durable et son orientation A.4 : Protéger et valoriser le patrimoine géologique ;

Vu la convention d'objectifs 2015-2020 signée entre l'Etat, la Région, les Conseils Départementaux des Alpes de Haute Provence et de Vaucluse et le Parc naturel régional du Luberon ;

Vu l'avis de la commission UNESCO du Parc du Luberon réunie le 12 octobre 2017 ;

Considérant l'intérêt de ce projet qui vise à :

- répondre favorablement aux recommandations formulées par le Conseil mondial des Géoparcs les 16 et 17 septembre 2017 qui a décidé d'attribuer un carton jaune lors de l'examen du rapport de revalidation du Géoparc mondial UNESCO du Luberon ;
- renforcer la visibilité du Géoparc mondial UNESCO du Luberon d'un point de vue institutionnel, touristique et environnemental,
- mobiliser les acteurs locaux liés au géotourisme dans la mise en œuvre d'actions de développement local et d'évènements sur le territoire,
- accroître la participation au Géoparc mondial UNESCO du Luberon aux activités des réseaux européens et mondial des Géoparcs et renforcer son partenariat, favorisant ainsi la valeur internationale du territoire.

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la mise en œuvre du programme d'actions 2018 du Géoparc et **VALIDE** le plan de financement prévisionnel associé :

Dépenses (en euros /TTC)		Recettes (en euros /TTC)		
Prestation d'animation du réseau des géopartenaires Prestation de communication : dépliant « Géotourisme en Luberon » en deux langues (français, anglais)	7 000	Conseil Régional	80 %	10 000
Frais de déplacements, missions participation aux réseaux européen et mondial des Géoparcs UNESCO	3 000	Parc (crédit)	20 %	2 500
Cotisations aux réseaux Géoparc	2 500			
Total	12 500	Total	100 %	12 500

- **AUTORISE** la Présidente à solliciter l'aide financière de la Région,

- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,



Dominique SANTONI

Nombre d'annexe(s) jointe(s) : 1